

116.000 HECTARES EMBLAVES MALGRE UN DEFICIT PLUVIOMETRIQUE IMPORTANT.



La campagne 2015/16 se poursuit, après son lancement en mai 2015. Elle a été caractérisée dans la phase des semis essentiellement par l'important déficit pluviométrique qu'ont connu les régions centrale, plateaux et maritime. Cela a impacté l'engouement observé au moment du lancement de la campagne dans les régions citées.

Au 30 Aout 2015, après que toutes les régions aient passé les périodes techniquement recommandées pour les semis, la superficie emblavée s'établit à 116.967 hectares contre 130,614 hectares la campagne dernière. Ceci représente 90% des objectifs qui s'élevaient 130.000 hectares. La campagne a mobilisé 109.564 producteurs.

Mobilisation des équipes sur le terrain.



En dépit des anomalies climatiques du sud du pays, les activités agricoles se poursuivent, dans les régions savanes et Kara où les

opérations ordinaires de suivi se poursuivent.

Au 30 août, les cotonniers portent déjà des capsules vertes et les producteurs sont procédent traitements phytosanitaires.

La campagne 2015/16 a été caractérisée par des creux pluviométriques très prononcés dans les régions Centrale, Plateaux et Maritime. Dans ces régions, le déficit pluviométrique s'est accentué avec les effets de la mousson qui a duré jusqu'au 25 août. Dans les régions plateaux et maritime, où la rareté des pluies a été très marquée et où on a observé des semis tardifs une mobilisation générale a été décrétée afin de suivre au plus près les

parcelles ensemencées. Les agents technico-commerciaux sont instruits pour un suivi rapproché des producteurs afin de compenser la perte d'emblavures par un gain de productivité. Les visites de terrains sont accompagnées d'émissions radios où les conseils adéquats sont prodigués. Ces conseils portent essentiellement sur la nécessité de respecter, les dates de sarclage et d'épandage des engrais aux dates et à la dose recommandées.





**EN ATTENDANT LA COMMERCIALISATION :
L'OUTIL INDUSTRIEL EST EN REVISION PROFONDE.**

Dans la perspective de la prochaine campagne de commercialisation du coton-graine, qui s'annonce pour le mois de novembre 2015, l'ensemble de l'outil industriel (usines, garages, véhicules etc...) est en pleine révision. Dans l'ensemble les pièces d'usines sont démontées, vérifiées, changées ou réparées puis testées. Au 1^{er} septembre 2015, la révision des usines est estimée à 60%. Cette révision concerne aussi les garages de la NSCT à Notsè, Atakpamé (Talo) et Kara où les camions de transport coton-graine font l'objet de révisions approfondies.

**FOCUS SUR LES GROUPEMENTS DE
PRODUCTEURS DE COTON (GPC) :**

Sur le terrain, au niveau des villages, la production cotonnière est assurée par des producteurs individuels organisés en Groupements de Producteurs de Coton (GPC). Les GPC ont été créés au cours des années 1990, à partir des anciens Groupements Agricoles Villageois (GAV).

Depuis 2011, l'ensemble des organisations des producteurs de coton, a entrepris un processus de mutation en Sociétés Coopératives suivant les dispositions de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Ainsi le GPC devient désormais "Société Coopérative Simplifiée-Coton" (Scoops-Coton).



ACTIVITES DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS DE COTON.

Le cadre réglementaire mis en place en 2009 dans le cadre des réformes de la filière confère aux Organisation de Producteurs de Coton, Trois (03) activités fondamentales. Ainsi les Scoops-Coton :

- **Assurent la gestion des intrants.** A ce titre Elles effectuent le recensement des besoins en intrants (à partir des intentions de cultures de leurs membres), distribuent aux membres les intrants déposés dans leur magasin par la société cotonnière, tiennent les comptes des dettes des membres, et sont tenus solidairement responsables (à travers les groupes de caution solidaire) du remboursement des intrants vis-à-vis de la société cotonnière. Chaque GPC perçoit pour la fonction de gestion des intrants des frais de gestion de 5 FCFA/kg d'engrais consommé et de 10 FCFA/litre d'insecticide utilisé.

- **Elles jouent également un rôle important dans la commercialisation du coton graine :** organisation des marchés de collecte, pesée et classement par qualité du coton apporté par les membres, comptabilisation des apports, chargement des camions ; ils perçoivent pour cette opération, une prime de commercialisation de 4 FCFA/kg de coton-graine (dont 3,5 F/kg pour l'organisation des marchés, jusqu'à la tenue des documents et 0,5 F/kg pour le chargement), payée par la société cotonnière en sus du prix d'achat officiel.

- **Elles assurent dans une certaine mesure la diffusion des messages techniques** auprès des membres et ont la responsabilité de la collecte des données de superficies cotonnières.

P. S. : Il est à noter qu'à partir des ressources procurées par les ristournes versées par la NSCT pour les services rendus, les Scoops-Coton mettent en œuvre des activités de développement local. Ces groupements ont donc simultanément une vocation professionnelle (filère coton) et une vocation de développement local.

Evolution du Nombre de Groupement de Producteur de Coton la Production cotonnière 2009/2015

